

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 octobre 2023 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Sont absentes : mesdames Shelley Judge et Louise Morin

29 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2023-10-304

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-10-305

1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023.

ADOPTÉ

1.4. Rôle triennal d'évaluation - Dépôt

Le greffier confirme le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 à son bureau le 22 août 2023 et la publication de l'avis public à l'effet que ledit rôle est dans son troisième exercice fiscal.

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ÉCRITES ET LUES EN SÉANCE

Monsieur le Maire répond aux questions envoyées par écrit avant la séance et le greffier en fait la lecture.

L'intervenant est:

MARC PELLETIER

1. Bonsoir à Monsieur le Maire et à vous les conseillers. Merci de répondre à ma question liée à ma santé physique et mentale. J'attends avec fébrilité la décision de la Ville pour savoir où m'inscrire pour jouer au tennis et au pickleball cet hiver 2023-2024. En effet, on me dit de source que je crois fiable que la Ville est en négociation avec Tennis Lac-Brome dans l'espoir de faciliter l'accès aux résidents à des terrains intérieurs pour le Pickleball cet hiver. Ma question précise: est-ce que vous croyez qu'il y aura une décision ferme, un oui ou un non, avant décembre 2023? Si la réponse est oui, je jouerai au pickleball à Knowlton et au tennis à Waterloo. Merci!

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

BENOIT BOURGON

2. Schéma de couverture de risques en incendie et intervention du Service incendie lors d'un événement sur la rue des Ruisseaux en 2022.

HÉLÈNE SACTOURIS ET JOEL COREY, UNITED CONSTRUCTION

3. Projet de construction *Les Jardins de Lac-Brome* au 472, chemin Knowlton.

JACQUES LALIBERTÉ

4. Confusion à propos de l'adresse postale conforme à indiquer soit Knowlton ou Lac-Brome.

RON GLOWE

5. Entretien de la route de gravier sur la rue Pointe Fisher.

6. Installation d'un écran électronique pour l'affichage des activités organisées par la Ville.

BARBARA WEBSTER

7. Enseigne non conforme affichant le *Projet Carrefour Lac-Brome* à West Brome (coin chemin West Brome et route 104).

CAROLLE LAVOIE

8. Problèmes de livraison de colis sur la rue de l'Héritage.

9. Recyclage du béton sur le site de construction au 472, chemin Knowlton (*Les Jardins de Lac-Brome*).

JOEL COREY, UNITED CONSTRUCTION

10. M. Corey répond à la question de Madame Carolle Lavoie quant à la récupération du béton au 472, chemin Knowlton (*Les Jardins de Lac-Brome*).

RENÉ MÉNARD

11. Aménagement possible de nouveaux terrains de pickleball.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2023-10-306

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 1 693 527,90\$
- Chèques émis #2023-11: 218 781,48\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2023-10-307

3.1.3.1. Octroi de contrat - Achat de génératrices

ATTENDU QUE le Conseil désire acheter deux génératrices pour la station de pompage no. 5 et pour l'usine de traitement des eaux usées à West-Brome;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Groupe Maska inc.	100 906,60\$
Génératrices Drummond (Wajax): Note: soumission n'inclut pas les inverseurs	107 127,96\$
Groupe SIB Électrique	102 833,62\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Groupe Maska inc. au montant de **100 906,60\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Marc-André Boivin, chef des Services techniques, d'accepter la soumission du Groupe Maska inc.;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Groupe Maska inc. le contrat pour l'achat de deux génératrices au montant de **100 906,60\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même l'excédent affecté pour les égouts et le traitement des eaux usées (poste comptable # 59-132-00- 000).

ADOPTÉ

2023-10-308

3.1.3.2. Octroi de contrat - Inspection du réseau d'égouts

ATTENDU QUE selon les exigences gouvernementales, la Ville a mis en place une stratégie d'inspection des conduites d'égouts qui ont atteint 50 ans et plus;

ATTENDU QU' il faut donner un contrat pour les inspections de 2023;

ATTENDU QUE la Ville a demandé cinq (5) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Groupe ADE inc. (100 heures)	63 827,22\$
Sanivac (100 heures)	62 635,51\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Sanivac au montant de **62 635,5\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef des Services techniques, d'accepter la soumission de Sanivac;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Sanivac le contrat pour l'inspection des conduites d'égouts au montant de **62 635,51\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-10-309

3.1.3.3. Octroi de contrat - Travaux en lien avec l'installation de sculptures

ATTENDU la politique culturelle et son action de mettre en place l'art public;

ATTENDU le don de douze sculptures à la Ville de la part d'un couple résidant à Lac-Brome;

ATTENDU le désir d'installer trois sculptures en 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la Ville travaille en collaboration avec Robert Desjardins, architecte paysagiste, en ce qui concerne les emplacements de ces sculptures;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, culture, tourisme, et vie communautaire, d'octroyer le contrat à Atelier François Bérourd Designworks au montant de **55 699,06\$**, taxes incluses, pour les réparations, le transport et l'installation des trois sculptures;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroi le contrat pour les réparations, le transport et l'installation des trois sculptures à Atelier François Bérourd Designworks au montant de **55 699,06\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-10-310

3.1.3.4. Mandat de signature - Entente en matière de loisirs - Ville de Granby

ATTENDU QUE l'Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby expire le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Conseil et la Ville de Granby veulent renouveler l'entente pour les années 2024-2028;

ATTENDU les recommandations du directeur général, Gilbert Arel, et de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, de renouveler l'Entente en matière de loisirs pour une nouvelle période de 5 ans, et ce, selon l'option 1 à la carte.

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2023-10-311

3.1.4.1. Opérateur égouts et aqueduc - Embauche

ATTENDU QU' un poste d'*Opérateur égouts et aqueduc* est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et à l'externe en août 2023, avec cinq candidatures reçues;

ATTENDU les recommandations de Marc-André Boivin, directeur adjoint - Services techniques, Laura Lee, Chef - Services techniques, et Alexandra Barré, Conseillère en Ressources humaines, d'embaucher Marc-Antoine Groulx-Boivin au poste d'*Opérateur égouts et aqueduc*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise l'embauche de Marc-Antoine Groulx-Boivin au poste d'*Opérateur égouts et aqueduc* avec date d'entrée en fonction le 16 octobre 2023;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2023-10-312

3.1.4.2. Mécanicien / Opérateur en voirie - Embauche

ATTENDU QU' un poste de *Mécanicien / Opérateur en voirie* est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et à l'externe en août 2023, avec cinq candidatures reçues ;

ATTENDU les recommandations de Robert Daniel, directeur général adjoint, Jean-Philippe Roy, Chef de division - Travaux publics et Alexandra Barré, Conseillère en Ressources humaines, d'embaucher Pierre Gamache au poste de *Mécanicien / Opérateur en voirie*;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise l'embauche de Pierre Gamache au poste de *Mécanicien / Opérateur en voirie* avec date d'entrée en fonction le 30 octobre 2023;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2023-10-313

3.1.5.1. Mauvaises créances - Radiation

ATTENDU QU' il existe au registre des comptes à recevoir de la Ville des créances qui sont soit prescrites, soit irrécouvrables, car le titre de propriété n'est pas clair;

ATTENDU QU' il y a lieu de radier ces mauvaises créances des comptes à recevoir de la Ville, selon la liste réalisée à cet effet par la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise la radiation des créances suivantes des comptes à recevoir de la Ville:

Matricule	Montant
7608-44-0043-1-000-0000	11,59\$
8317-24-3895-0-000-0000	18,36\$
8209-79-3772-4-000-0000	61,79\$
8008-76-7867-0-000-0000	110,07\$
8010-43-9416-0-000-0000	730,17\$
TOTAL	931,98\$

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.2. Règlements - Adoption

2023-10-314

3.2.2.1. Règlement 522-2 modifiant le règlement 522 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - Adoption

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit adopter un règlement par lequel elles imposent pour chaque numéro de téléphone une taxe payable mensuellement par les clients des services téléphoniques;

ATTENDU QU' en 2009, la Ville a adopté le *Règlement 522 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2023, le gouvernement du Québec a édicté le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*, avec effet de modifier le montant de taxe municipale pour le service municipal, ainsi que de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle;

ATTENDU QUE conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson, lors de la séance ordinaire du Conseil du 2 octobre 2023, a présenté pour adoption le *Règlement 522-2 modifiant le Règlement 522 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit Règlement 522-2 dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit Règlement 522-2 soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 522-2 (*Règlement modifiant le Règlement 522 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*);

QUE le Règlement 522-2 entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales fera publier dans la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement.

4.3. DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2023-10-315

4.3.1. 12, ch. de West Brome, lots #5 644 953 & 6 483 078, zone UC-2-N3

Nature de la demande: Construction d'un abri d'auto

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type abri d'auto;

ATTENDU la résolution CCU-23-072 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type abri d'auto au 12, ch. de West Brome, lots #5 644 953 & 6 483 078, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2023-10-316 4.3.2. 70, chemin Lakeside, lot #4 266 337, zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Modifications du balcon - côté droit

ATTENDU le dépôt d'une demande de modifications du balcon sur le côté droit;

ATTENDU le dépôt d'une demande d'enlever le balcon en façade et de remplacement des portes par des fenestres en style guillotine en noir;

ATTEDNU la résolution 2023-06-198 approuvant la demande de PIIA initiale pour ce projet;

ATTENDU la résolution CCU-23-073 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de modifications du balcon sur le côté droit au 70, chemin Lakeside, lot #4 266 337, zone UCV-4-K15;

QUE le Conseil accepte la demande de modifications du balcon à la façade et l'ajout des portes et fenestres au 70, chemin Lakeside, lot #4 266 337, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2023-10-317 4.3.3. 81, rue Victoria, lot #4 968 569, zone UP-2-K15

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

AATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'Inventaire du patrimoine bâti de la Ville (Fiche 265);

ATTENDU la résolution CCU-23-074 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal au 81, rue Victoria, lot #4 968 569, zone UP-2-K15.

ADOPTÉ

2023-10-318 4.3.4. 100, chemin Lakeside, lot #4 266 332, zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne;

ATTENDU la résolution CCU-23-075 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne au 100, chemin Lakeside, lot #4 266 332, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

2023-10-319 4.4.1. 468-470, ch. de Knowlton, lot #4 267 449, zone URC-1-L13

Nature de la demande: Localisation de l'aire de stationnement et pourcentage de stationnement en cour avant

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'un stationnement à une distance de 0,21 mètre entre le stationnement et la ligne latérale;

ATTENDU QUE l'article 47, alinéa 1, paragraphe 1 et sous-paragraphe d) du règlement de zonage 596 indique qu'une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée avec une ligne latérale de terrain;

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre un pourcentage de 72,1% de stationnement dans la cour avant;

- ATTENDU QUE l'article 47, alinéa 1, paragraphe 1 et sous-paragraphe c) du règlement de zonage 596 indique qu'un maximum de 30% de la cour avant peut être occupé par les cases et l'allée de circulation du stationnement;
- ATTENDU QU' une dérogation mineure en mai 2021 avait été octroyée permettant un pourcentage de 64,5% de stationnement dans la cour avant, mais depuis le projet a évolué (Résolution 2021-05-164);
- ATTENDU QUE la distance minimale de 1,5 mètre exigée à l'article 47, alinéa 1, paragraphe 1, sous paragraphe d) du règlement de zonage 596 est une nouvelle norme adoptée en juillet 2023, soit plus de 2 ans après l'approbation de la dérogation mineure originale en mai 2021;
- ATTENDU QUE le plan a été modifié afin d'implanter le stationnement arrière conforme à la nouvelle norme de 1,5 mètre, mais qu'il est impossible d'implanter le stationnement en avant de façon conforme à la norme de 1,5 mètre;
- ATTENDU QUE le propriétaire propose des solutions pour la végétalisation de la ligne latérale ouest sur la distance du stationnement avant;
- ATTENDU QUE le propriétaire accepte de travailler avec la Ville afin de choisir des couleurs qui vont bien agencer avec les bâtiments voisins;
- ATTENDU la résolution CCU-23-068 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
 Proposé par Lee Patterson
 Appuyé par Pierre Laplante
 Et majorité par voix exprimées*

Vote 3 pour, 1 contre (Patrick Ouvrard vote contre)

Le conseiller Patrick Ouvrard exprime son opinion quant à l'historique du dossier (première dérogation accordée en 2021) et les raisons de son vote.

Il y a un échange entre messieurs les conseillers Ouvrard, Patterson et le maire Burcombe.

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'implantation d'un stationnement à une distance de 0,21 mètre entre le stationnement et la ligne latérale au 468-470, chemin Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre un pourcentage de 72,1% de stationnement dans la cour avant au 468-470, chemin Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13;

QUE cette acceptation est assujettie aux conditions suivantes
:

a) La préparation d'un plan d'aménagement paysager qui inclut les éléments suivants:

i) La plantation de végétation sur la ligne latérale ouest du terrain au nord du stationnement;

ii) La plantation de végétation sur la ligne latérale ouest du terrain sur la distance du stationnement avant, et ce, de sa propre initiative, ou en concertation avec le propriétaire du lot avoisinant 6 505 365;

iii) La plantation des arbustes devant le stationnement avant (face au chemin Knowlton)

iii) La plantation d'arbres d'espèces appropriées entre le bâtiment et le chemin Knowlton.

b) Le propriétaire et la Ville vont travailler en concertation afin de choisir des couleurs pour le revêtement extérieur du bâtiment afin qu'il s'harmonise bien avec les bâtiments avoisinants.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

2023-10-320

4.6.1. Lot 4 267 566, 76, rue James, Zone URA-26-L14, Knowlton-Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement pour le lot 4 267 566 afin de créer un lot à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande de lotissement au lot 4 267 566, 76, rue James, Zone URA-26-L14.

ADOPTÉ

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

2023-10-321

4.8.1. Réponse à la requête pour le prolongement des infrastructures municipales - Projet Mill - Lot 3 938 324

ATTENDU le Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE l'article 17 dudit règlement stipule que la Ville doit, après avoir reçu une requête complète, informer le promoteur de sa décision de donner suite ou non à cette requête visant le prolongement des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le plan d'ensemble du projet daté du 6 septembre 2023 préparé par la firme Apur, est inclus dans la requête complète et a été présenté aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux normes des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE la Ville et le promoteur échangent sur le concept du projet depuis l'automne 2022 et que les parties ont convenu d'une entente sur le concept préliminaire du développement, le tout présenté dans le plan d'ensemble du projet daté au 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE les divers services de la Ville ont évalué la dernière version du projet et sont favorables à sa réalisation;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil informe le propriétaire 9017-6777 Québec inc. de sa décision de donner suite à sa requête visant la construction des infrastructures municipales en vue de la réalisation du projet immobilier «MILL» tel qu'illustré sur le plan du projet susmentionné;

QUE la mise en oeuvre du projet de développement étant assujettie à la conclusion d'une entente, l'autorité compétente préparera un projet d'entente qui sera soumis à la compagnie 9017-6777 Québec inc. et au Conseil municipal pour approbation;

QUE la signature d'une entente relative aux travaux municipaux pour le projet pourrait comprendre les conditions suivantes :

1. Un plan de paysagement du domaine public et du domaine privé devra être soumis avant la signature du protocole. Une attention

particulière devra être portée à la préservation d'une bande boisée en façade du chemin Mill;

2. Les entrées charretières devraient être regroupées afin de réduire le nombre d'accès sur le chemin Mill.

QUE cette résolution ne peut, en aucun cas, être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan du projet.

ADOPTÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention des points suivants:

- 185 interventions du Service incendie depuis le début de l'année 2023 ainsi que 37 interventions à Lac-Brome et 4 dans le secteur de Bolton-Ouest au cours du mois de septembre;
- un rapport du comité de circulation sera bientôt déposé et proposera certaines interventions dont la réduction de vitesse dans certains secteurs.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

En l'absence de la conseillère Shelley Judge, le conseiller Lee Patterson fait mention des points suivants:

- Plusieurs chemins de gravier ont été réparés dans les dernières semaines grâce à une météo favorable;
- Le Service des travaux publics a aussi travaillé sur le prochain budget et la planification des projets de 2024.

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention des points suivants:

- la soirée hommage aux bénévoles a été un succès;
- le 28 septembre dernier, une journée portes ouvertes s'est déroulée au poste de la Sûreté du Québec et l'activité fut un succès.

La conseillère Lucy Gagnon énumère certains points:

- l'événement *Les Friands* qui s'est déroulé les 23 et 24 septembre a été un immense succès. Elle remercie le Service des loisirs, culture, tourisme et vie communautaire pour l'organisation de l'activité ;
- les *Journées de la culture* ont eu lieu les 29 et 30 septembre dernier et elle remercie les organisateurs et artistes qui y ont participé;
- à noter que le 21 octobre prochain, le Club optimiste de Lac-Brome nous proposera l'événement intitulé *Octoberfest* et l'activité aura lieu au Centre Lac-Brome.

2023-10-322

7.2. Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités des organismes suivants:

- Action communautaire Lac-Brome: Soutien projet travailleurs de proximité: 20 000\$
- Club nautique du Lac-Brome (Évènement *Mes premiers jeux*): 600\$;
- Sentier féérique des gnomes: 4 500\$;
- Jardin des lanternes: 5 000\$;
- Halloween au sentier féérique - Le bal des sorcières: 1 000\$
- Association des pompiers de Lac-Brome (Autopompe Old Betsy): 2 000\$

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

BENOIT BOURGON

12. Qui est le promoteur du *Projet de développement Mill* (secteur Bondville)?

13. Acquisition de l'immeuble de l'ancienne résidence pour personnes âgées *Excelsoins (utilisation du droit de préemption)*.

NOLAN RHICARD ET SARAH HOLMES

14. Détails sur un possible projet de développement sur la rue Highland.

VÉRONIQUE BEAULIEU-AUDY

15. Retour sur la consultation publique des citoyens de 45 ans et moins et le processus pour l'adoption du nouveau plan d'urbanisme.

ALICIA SOUTHALL

16. Liste des immeubles assujettis au droit de préemption.

17. Est-ce que la refonte du règlement Omnibus avait un impact sur le développement résidentiel dans les milieux humides?

CAROLLE LAVOIE

18. Remarque sur la consultation des jeunes dans le processus de l'élaboration du plan stratégique de la Ville.

2023-10-323

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h39.

ADOPTÉ


Richard Burcombe
Maire


Owen Falquero
Greffier